

*Questions orales***LA SANTÉ**

L'UTILISATION DE L'ALACHLORE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme vous le savez, monsieur le Président, le public s'inquiète beaucoup du fait que les fonctionnaires du ministère de la Santé n'aient pas réussi à convaincre le ministre de l'Agriculture de la nécessité d'interdire l'alachlore, herbicide utilisé sur les récoltes qui, depuis de nouvelles recherches, est considéré comme un cancérigène potentiel chez l'être humain. Le ministre remplira-t-il son mandat en parlant au ministre de l'Agriculture pour qu'il revienne sur sa décision de façon à protéger la santé des Canadiens contre cette substance dangereuse?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de m'avoir prévenu de cette question et le féliciter du sérieux avec lequel il la traite. Le député sait peut-être que ce produit avait d'abord été essayé par une société dont les constatations ont été sérieusement mises en doute. Il sait également que l'alachlore est largement utilisé dans le secteur agricole.

Le député me demande si je parlerai à mon collègue le ministre de l'Agriculture. Je peux lui dire que je l'ai déjà fait. Nous avons eu un échange de vues et il m'a donné un exemple des méthodes qui seront utilisées en 1985 pour maintenir un degré raisonnable de sécurité. Le différend entre les deux ministères n'est pas encore résolu, mais voilà où nous en sommes actuellement.

• (1450)

LA RESPONSABILITÉ DE LA PRISE DE DÉCISION

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il essayer de faire en sorte que ce soit son ministère, et non le ministère de l'Agriculture, qui soit responsable de la décision finale concernant l'approbation ou l'interdiction des herbicides et des pesticides susceptibles de nuire à la santé publique?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ayant déjà fait partie du cabinet, le député sait que la recherche est faite par la Direction générale de la protection de la santé, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais que c'est ensuite le ministère de l'Agriculture qui prend la décision. Du point de vue de la protection de la santé des Canadiens, j'ai une responsabilité, mais le ministre de l'Agriculture envisage aussi cette question très sérieusement. Il y a peut-être d'autres solutions—comme le député le sait, il y a d'autres produits qui pourraient être utilisés—et la question demeure à l'étude.

* * *

[Français]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances ou au président du Conseil du Trésor. J'aimerais savoir

quelles seront les directives prises par le ou les ministres concernant le plus grand scandale libéral dans l'histoire du Canada. On a reçu, il y a quelque temps, les points saillants du Vérificateur général du Canada, j'aimerais savoir quelles seront les directives prises par le ou les ministres et le gouvernement?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je peux certainement assurer mon honorable collègue qu'on a pris en sérieuse considération plusieurs recommandations qui nous ont été faites par le Vérificateur général relativement à un bon nombre de pratiques de gestion, et déjà le nouveau gouvernement a mis en place des mesures en ce qui a trait, par exemple, à la gestion de l'encaisse, en ce qui a trait à la gestion de la propriété réelle, et d'autres mesures dans la même optique seront annoncées d'ici peu pour tenter d'améliorer la gestion des affaires publiques au Canada.

* * *

VIA RAIL

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS DU CN

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre sait-il que la décision du gouvernement canadien de permettre à VIA Rail de faire elle-même la réparation et l'entretien de ses wagons a causé de l'inquiétude et du souci à quelque 3,000 employés du rail? Et est-ce que le ministre peut donner l'assurance à cette Chambre qu'aucun travailleur du CN qui travaille directement ou indirectement pour VIA Rail sera affecté par cette nouvelle directive gouvernementale et qu'aucun employé ne perdra son emploi?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, VIA Rail a l'intention de s'occuper dorénavant de tout l'entretien. Des employés du CN seront mutés à VIA Rail. Ces négociations sont en cours et je crois comprendre qu'elles se déroulent de façon fort satisfaisante.

[Français]

M. Ouellet: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Monsieur le Président, je pense que le ministre des Transports ne peut pas se soustraire à cette responsabilité de s'assurer que les employés auront la sécurité d'emploi puisque c'est une décision du gouvernement de permettre à VIA Rail d'assumer des responsabilités qu'elle n'avait pas anciennement.

Premièrement, est-ce que le ministre peut nous assurer que les employés du Canadien National qui voudront rester à l'emploi du Canadien National pourront le faire et, deuxièmement, que ceux qui se serviront de leur clause d'ancienneté pour faire ce que l'on appelle communément du «bumpage» pourront permettre à ceux qui seront «bumpés» d'avoir l'assurance d'un emploi auprès de VIA Rail?